



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

**BILAN 2020**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

# STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dossier de presse  
mars 2021



# SOMMAIRE

---

## ÉDITORIAL

p3

## CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

- AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER  
LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS p4
- GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION  
POUR LES JEUNES, LES AIDER À CONSTRUIRE  
LEUR AVENIR p8
- RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS  
ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE p14
- LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ p17
- MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ  
POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ p19
- UNE DÉMARCHE PARTENARIALE CENTRÉE SUR LES TERRITOIRES p23
- ÉVÉNEMENTS 2020 DE LA STRATÉGIE  
PAUVRETÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES p27

## PERSPECTIVES 2021

- DE NOUVELLES MESURES ANNONCÉES  
EN 2020 POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ p28

# ÉDITORIAL

---

“ Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la pauvreté concerne une personne sur huit, et un jeune de moins de 18 ans sur cinq. La crise sanitaire a souvent accentué leur vulnérabilité, tout en créant des situations de précarité nouvelles. Qu'elle soit manifeste ou invisible, rurale ou urbaine, la pauvreté prend de multiples formes et appelle des réponses rapides et efficaces, au plus près de celles et ceux qui en sont victimes.

Engagée en septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis plus de deux ans en Auvergne-Rhône-Alpes autour des deux piliers fondamentaux : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi.



Cette stratégie réinvente l'action sociale à destination des plus fragiles, autour de neuf priorités régionales qui concernent par exemple la prévention du basculement dans la pauvreté, l'insertion des jeunes, le soutien aux familles monoparentales ou encore la lutte contre la fracture sociale dans les territoires ruraux. Prenant appui sur des initiatives territoriales innovantes, la stratégie rassemble l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les citoyens eux-mêmes, au service d'une action commune fondée sur la coopération.

Cette coopération s'est notamment traduite par des contrats entre l'État et les Conseils départementaux, engagés ensemble sur une trajectoire de progrès visant notamment à améliorer l'accompagnement vers le retour à l'emploi, proposer un premier accueil inconditionnel, mieux former les travailleurs sociaux, prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. Afin d'accompagner les efforts supplémentaires des Conseils départementaux, l'État a ainsi doublé les crédits mobilisés dans ce cadre, passant à 15 millions d'euros en 2020. Les métropoles de Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne ont également rejoint cette démarche partenariale.

C'est aussi dans le cadre de cette stratégie que diverses actions ont été lancées ou soutenues : mise en place d'un bonus « mixité sociale » pour faciliter l'accès en crèche des enfants de familles à faibles ressources, mise en place de maraudes mixtes composées de professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de l'urgence sociale, lancement de 18 projets de formation pour les professionnels de la petite enfance, soutien à de nombreux dispositifs mis en place par les acteurs de terrain. En Auvergne Rhône-Alpes, en 2020, la stratégie a ainsi financé plus d'une centaine de projets en complément des actions contractualisées avec les collectivités.

Si la déclinaison régionale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se traduit par des actions spécifiques, sa principale force est avant tout de mettre en réseau les nombreux acteurs œuvrant dans le champ de la solidarité, de l'urgence sociale, de la petite enfance, de l'éducation et de l'insertion. C'est pourquoi, au-delà d'un rapport d'activité ou un bilan d'étape, cette publication offre un panorama large, quoique non exhaustif, de l'action de l'État et de ses partenaires. La stratégie y contribue en renforçant les liens entre chacun d'entre eux, afin d'apporter, sur le terrain, des réponses, des solutions, et surtout un soutien humain à celles et ceux qui en ont besoin.

**Pascal MAILHOS,**  
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône

*Ensemble, engageons-nous!*  
*Mailhos*

## CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

### AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DES LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

En Auvergne Rhône-Alpes, ce sont près de 420 000 enfants qui vivent dans un foyer à bas revenus et 160 000 familles qui vivent à 100% des prestations. Le gouvernement a retenu plusieurs axes d'intervention pour apporter une aide à ces situations :

#### ✓ Plus d'enfants défavorisés accueillis en crèche avec le bonus mixité et le bonus territoire

Fin décembre 2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes comptait 127 500 enfants de moins de 6 ans inscrits dans des établissements d'accueil du jeune enfant, dont 32% d'enfants issus de familles à bas revenus. Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, un bonus « mixité sociale » compris entre 300€ et 2 100€ a été mis en place afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles, près de 9000 places concernées en Auvergne Rhône-Alpes.

	Bonus mixité dans les crèches	
	Nombre de dossiers (au 31 décembre 2019)	Nombre de places concernées (au 31 décembre 2019)
Ain	20	450
Allier	15	222
Ardèche	22	423
Cantal	2	20
Drôme	27	544
Isère	76	1 868
Loire	29	815
Haute-Loire	13	144
Puy-de-Dôme	20	544
Rhône	131	3 271
Savoie	7	153
Haute-Savoie	3	34
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>8 488</b>



#### Focus sur 2 projets soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

##### Une crèche ouverte sur le territoire



Le projet porté par les crèches Léo Lagrange propose une **solution d'accueil et un accompagnement global vers l'emploi et l'autonomie pour les parents**, bénéficiaires des minima sociaux et a également pour objectif d'améliorer l'image des métiers de la petite enfance auprès des personnes en recherche d'emploi.

→ Sur Rillieux-la-Pape (69), Bourg-en-Bresse/Villars-les-Dombes (01), St-Étienne (42)

##### Itinéraire Emploi Innovant



Cette action sur la métropole de Lyon vise à accompagner des bénéficiaires du RSA, et tout particulièrement des femmes, dans leur parcours d'insertion en leur proposant **des temps d'accueil de leurs enfants au sein d'une crèche pour faciliter leur implication personnelle et leurs démarches en vue d'un accès à l'emploi ou à la formation avec une prise en compte globale de la personne** (emploi, formation, santé, logement, famille, accès aux droits, etc.) et en travaillant des questions liées à la parentalité et à l'accueil du jeune enfant.



#### Focus sur une action soutenue dans la contractualisation Etat/Conseil Départemental

##### Un soutien à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en Isère



Avec une embauche d'éducatrice de jeunes enfants, permise grâce à la contractualisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les puéricultrices du Conseil Départemental peuvent se recentrer sur leur cœur de métier : être auprès des familles. Selon Mme Theuillon, cheffe de service de la Protection maternelle et infantile pour le territoire de l'Isère rhodanienne : « Grâce à ce renfort, nos puéricultrices sont déchargées des agréments et peuvent se consacrer aux visites, aux rencontres. **Accompagner les familles, donner la bonne information, conseiller, mais aussi dépister est au centre de notre action.** Plusieurs études montrent que les mamans qui sont accompagnées sont plus à l'aise avec leur enfant, moins stressées, et que le lien se crée plus facilement avec le bébé. Ce type d'action permet d'éviter des tensions qui peuvent, à long terme, jouer sur les familles ».

#### ✓ Un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance

Pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants, l'Etat appuie la formation des 600 000 professionnels de la petite enfance avec pour objectifs de les outiller sur l'ouverture au langage, compenser ainsi d'éventuels retards d'acquisition et favoriser l'auto-analyse des professionnels sur l'accueil des populations défavorisées dans les structures. Dès 2020, en préalable du déploiement du plan national prévu pour 2021, 18 projets ont été soutenus pour la formation des professionnels de la petite enfance en région Auvergne-Rhône-Alpes qui profiteront à plus de 1000 professionnels.



## Focus sur 2 projets soutenus par la stratégie de lutte contre la pauvreté

### Formation des professionnels de la petite enfance

**EPE 42 IREIS**  
Loire

La stratégie pauvreté a permis de soutenir une formation-action sur l'attribution des places dans les lieux d'accueil du petit enfant et une étude des représentations de la pauvreté et des réactions des parents vivant dans un contexte de grande pauvreté et ceux des personnels et l'analyse des pratiques de sélection des profils des enfants accueillis dans leur structure.

**RAM le Palabre**  
Centre socio-culturel  
Ardèche

Le projet permet comprend un temps d'analyse de la pratique pour les assistantes maternelles et un temps de professionnalisation sur les spécificités des conditions d'accueil d'enfants en situation de pauvreté pour une meilleure connaissance de ce public et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques.

- ✓ A l'école et au collège, la réduction de l'inégalité d'accès au savoir avec le **dédoublage des classes de CP et de CE1 dans les zones d'éducation prioritaire**, mesure progressivement étendue aux classes de grande section.

Les premiers résultats de la mesure montrent son impact positif sur les compétences des élèves, aussi bien en français qu'en mathématiques, et contribue à la réduction des écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les zones en dehors de l'éducation prioritaire. Depuis la rentrée scolaire 2019, cette mesure est progressivement étendue aux classes de grande-section. Au niveau du collège, un collégien sur trois a déjà pu bénéficier du programme *Devoirs faits* avec un temps dédié à l'accomplissement des tâches demandées par les professeurs, dans l'établissement et en dehors des heures de classe.

La stratégie pauvreté en Auvergne Rhône-Alpes a permis également de soutenir les initiatives locales de réduction des inégalités. **Une vingtaine de projets autour de la parentalité et de l'accès à la culture ont été lancés en partenariat avec le rectorat de région académique.**



## Focus sur 2 projets soutenus par la stratégie de lutte contre la pauvreté

### Projets issus du groupe de travail régional sur la réussite scolaire

#### → L'école d'application Canteloube dans le Cantal

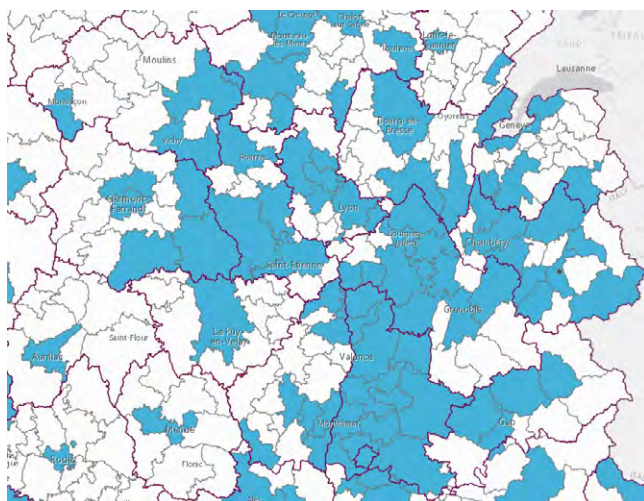
Le projet vise à favoriser la réussite scolaire, permettre l'intégration des familles allophones ou des familles éloignées de l'école et former les enseignants aux questions de précarité.

#### → L'école maternelle Vals La Fontaine en Haute-Loire

Les acteurs de la communauté éducative s'engagent pour l'implication des parents au sein de l'école et dans les activités, gage de la réussite scolaire des enfants

- ✓ **La création et le soutien financier de centres sociaux ou d'espace de vie sociale pour mieux accompagner les familles en difficulté (chiffres 2019)**

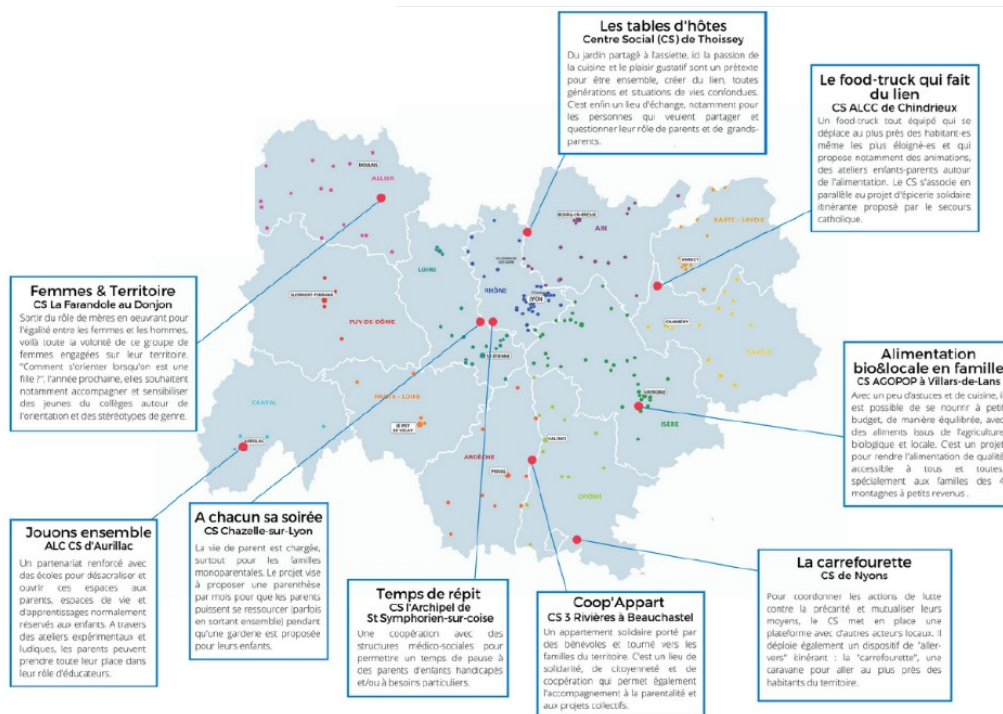
42% des établissements publics de coopération intercommunale disposent aujourd'hui d'un service de soutien à la parentalité (composé de lieux d'accueil enfants parents, du dispositif du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité)



A l'horizon 2022, tous les Quartiers politiques de la Ville devront être couverts par une structure d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale), 84% l'étaient début 2020.

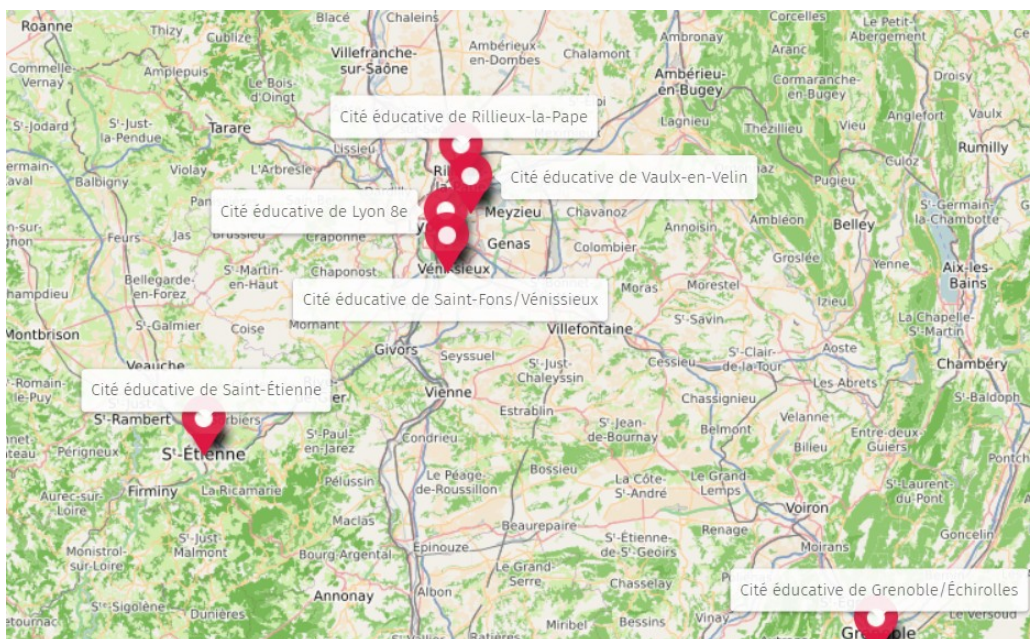


## Focus sur des projets soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté : 9 expérimentations innovantes proposées par des centres sociaux de la région



### ✓ Zoom sur les cités éducatives d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le programme des Cités éducatives vise à renforcer les prises en charge éducatives pendant le temps scolaire et périscolaire avec comme objectif principal d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie. Il s'agit de fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en apportant des financements nouveaux. Ce programme-pilote s'échelonne de fin 2019 à 2022. 80 territoires ont été labellisés par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) en septembre 2019. Parmi eux, 6 se trouvent en Auvergne-Rhône-Alpes. Le modèle de fonctionnement des cités éducatives a particulièrement montré sa pertinence en situation de crise, il a pu montrer qu'il n'est pas un dispositif de plus, mais un facilitateur de mobilisation collective.



✓ **Des petits déjeuners à l'école maternelle et primaire dans les territoires prioritaires**

Parce que certaines familles n'ont pas les moyens de nourrir leurs enfants, des petits déjeuners ont été mis en place dans certains quartiers prioritaires. Entre octobre 2019 et mars 2020, 4800 élèves au de la région ont bénéficié des petits déjeuners à l'école (521 dans l'académie de Lyon, 3329 dans l'académie de Grenoble et 942 dans l'académie de Clermont).

✓ **Des repas à 1€ ou moins servis dans les écoles des zones rurales**

Les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées. Une subvention de 3 €, aux collectivités de moins de 10 000 habitants - qui souvent ne mettent pas en place de tarification sociale - est versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1 € ou moins aux familles défavorisées. Cette possibilité a été peu actionnée par les acteurs du territoire, pourtant 400 communes sont potentiellement éligibles à ce dispositif. L'augmentation de la subvention entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 devrait permettre de renforcer cette mesure.



**Focus sur un projet soutenu par la stratégie de lutte contre la pauvreté**

**Accueillir et accompagner les familles et enfants par la mise en œuvre d'actions de création, d'éducation citoyenne et de médiation culturelle**



Ce projet porté par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vise à favoriser dans le champ social (en particulier dans les structures d'hébergement) l'accès aux pratiques artistiques et scientifiques et à encourager la découverte des métiers du champ culturel. 3 tiers-lieux seront dédiés aux pratiques culturelles dans les structures sociales avec des animations et des ateliers pratiques pour les enfants et les familles (musique, peinture, écriture, etc.). 150 enfants participeront à des ateliers culturels péri-scolaires. 30 travailleurs sociaux se formeront à la construction de projets et à la médiation culturelle.

✓ **Des maraudes mixtes pour aider les familles à la rue, en squat ou en bidonvilles et mettre un terme aux situations indignes d'enfants à la rue**

Trois départements de la région (Isère, Métropole de Lyon, Haute-Savoie) ont été ciblés pour initier une démarche d'aller vers les familles à la rue, en squat ou en bidonville et leur proposer un accompagnement alliant professionnels de l'aide sociale à l'enfance et professionnels de l'urgence sociale.

**Pendant la crise, des mesures exceptionnelles pour soutenir les familles les plus modestes**

• **L'aide exceptionnelle de solidarité pour plus de 400 000 familles de la région**

L'aide a été versée automatiquement à deux reprises (printemps et automne) à 400 000 ménages de la région, 550 000 enfants et 70 000 jeunes

• **La majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire**

L'allocation de rentrée scolaire a été distribuée en août. Le montant de la majoration s'élevait à 100 € par enfant.

• **Une priorité dans les quartiers prioritaires, la lutte contre le décrochage scolaire**

Plusieurs actions ont été mises en place, pendant le confinement puis pendant l'été : accompagnement scolaire des enfants en difficulté, renfort des associations pour des missions de tutorat et de mentorat, soutien scolaire, fourniture de tablettes, ordinateurs, clés 4G, mise en place des vacances apprenantes pour lutter contre le retard ou le risque de décrochage et permettre aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant l'été...

# CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

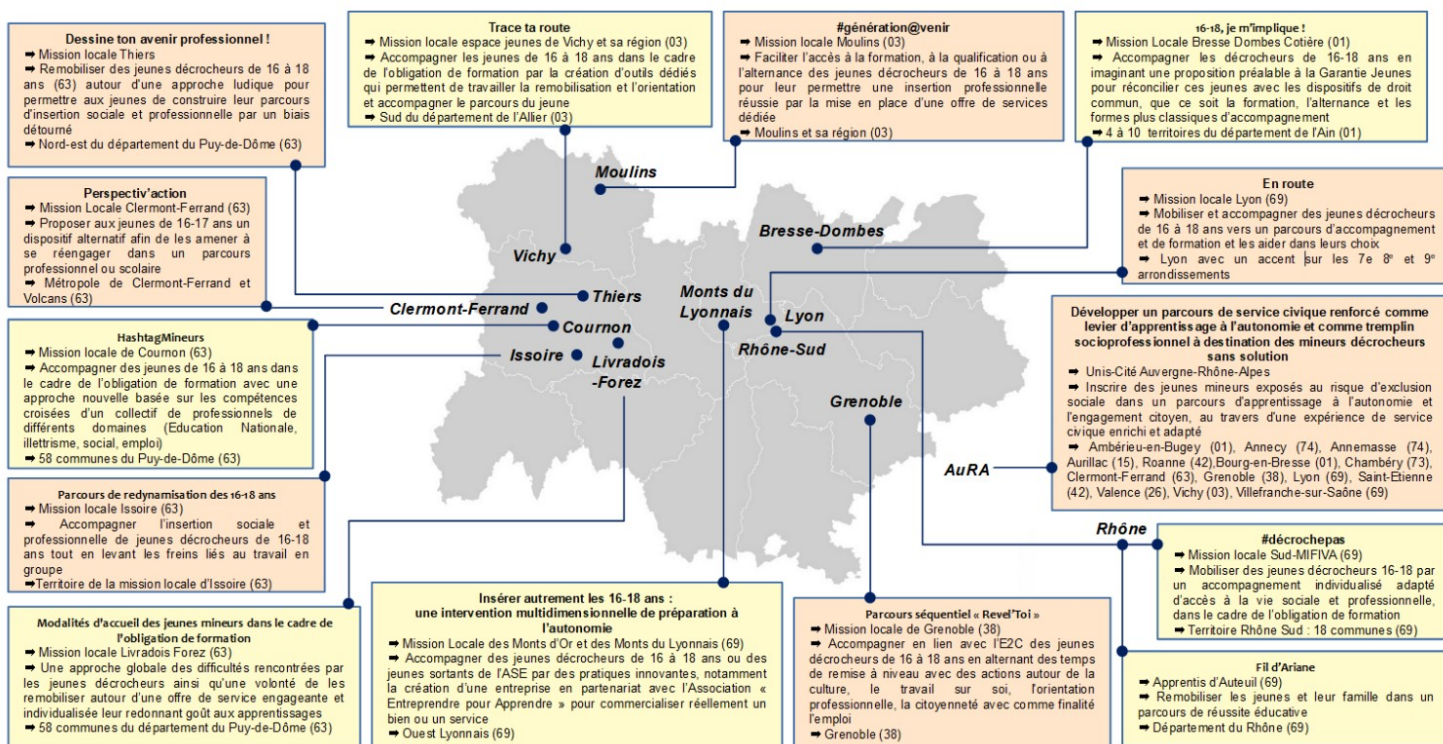
## GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES JEUNES, LES AIDER A CONSTRUIRE LEUR AVENIR

### ✓ Pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans, l'obligation de formation

En corollaire de l'école obligatoire dès 3 ans, pour prévenir les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes adultes, le gouvernement a instauré une obligation de formation de 16 à 18 ans qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cette obligation s'entend largement : aucun jeune ne doit se trouver en inactivité. Il est soit scolarisé, soit dans une formation, en apprentissage, en emploi ou bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Tous les acteurs (Education Nationale, Missions locales, Direccte, PJJ, Conseil Régional et Conseils Départementaux) sont mobilisés pour la mise en œuvre de cette obligation qui au local est portée par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. En amont de cette obligation, de manière préventive, la mission de lutte contre le décrochage scolaire est maintenue.

Environ 9000 jeunes de 16 à 18 ans sont concernés par l'obligation de formation en Auvergne-Rhône-Alpes. Un comité de pilotage régional ainsi que des comités départementaux ont été mis en place dès juillet 2020 afin d'assurer la mise en œuvre effective de la réforme. La stratégie pauvreté a également permis de soutenir 14 expérimentations en direction des 16-18 ans qui feront l'objet d'une « évaluation embarquée » portée par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) :







## Focus sur 2 projets soutenus par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

### Développer un parcours de service civique renforcé comme levier d'apprentissage à l'autonomie et comme tremplin socioprofessionnel pour les mineurs décrocheurs sans solution



Inscrire des jeunes mineurs exposés au risque d'exclusion sociale dans un parcours d'apprentissage à l'autonomie et l'engagement citoyen, au travers d'une expérience de service civique enrichi et adapté et en facilitant la remobilisation et l'acquisition de compétences transversales et savoirs de base mal maîtrisés.

→ Sur les sites d'implantation d'Unis-Cité : Ambérieu-en-Bugey (01), Annecy (74), Annemasse (74), Aurillac (15), Roanne (42), Bourg-en-Bresse (01), Chambéry (73), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Lyon (69), Saint-Etienne (42), Valence (26), Vichy (03), Villefranche-sur-Saône (69)

### Insérer autrement les 16-18 ans : une intervention multidimensionnelle de préparation à l'autonomie



Accompagner des jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans ou des jeunes sortants de l'ASE par des pratiques innovantes, notamment la création d'une entreprise en partenariat avec l'Association «Entreprendre pour Apprendre» pour commercialiser réellement un bien ou un service

→ Sur l'Ouest Lyonnais (69)

## ✓ Pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, un accompagnement à l'atteinte de leurs 18 ans

Dans le cadre de la contractualisation, l'État a investi 1,3 millions d'euros en 2020 pour contribuer aux actions des Conseils Départementaux permettant d'éviter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance autour de plusieurs objectifs :

- **Sur le plan du logement**, tout jeune doit pouvoir disposer d'une solution ne l'obligeant pas à faire appel à des solidarités familiales ou amicales risquées ou instables.
- **Sur le plan des revenus et de l'accès aux droits**, les jeunes doivent pouvoir disposer d'un revenu suffisant et stable
- **Sur le plan de l'insertion professionnelle et de la formation**, tous les jeunes issus de l'ASE doivent pouvoir être en emploi, bénéficier d'un dispositif d'insertion renforcé (tels que la garantie jeunes par exemple) ou suivre un parcours d'étude ou de formation lors de leur sortie de l'ASE.
- **Sur le plan du maintien du lien**, les financements ont permis de soutenir des dispositifs permettant aux jeunes de bénéficier d'actions spécifiques ou d'un réseau de solidarités dans la suite de son parcours en développant les actions de pair-aidance, des guichets uniques d'accès aux droits pour les jeunes majeurs, des dispositifs de droit au retour, etc.

Sur les 20 000 jeunes de l'ASE devenus majeurs en 2019 dans 92 départements, plus de 50% ont fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre du référentiel de la stratégie pauvreté, 25% ont pu choisir une personne référente, 35% ont bénéficié d'une solution de logement, 23,5% ont eu accès à des ressources financières, 31% se sont inscrits dans un parcours professionnel et/ou scolaire.



## Focus sur 2 actions soutenues dans la contractualisation Etat-Conseil Départemental

### Plateforme de remobilisation des mineurs en Haute-Savoie



4 plateformes de repérage, orientation, coordination et d'accompagnement de jeunes mineurs dits « invisibles » ont été déployées en 2020 sur l'ensemble du territoire départemental sur la base d'un cahier des charges co-construit avec les services de l'Etat et le Département. Ces plateformes animées par un référent coordinateur visent à repérer les jeunes invisibles dans une démarche pluri-disciplinaire en associant également les services de l'éducation nationale, la prévention spécialisée, les services jeunesse, la PJJ...et accompagner en priorité les 16-17 ans situés entre les dispositifs de prévention spécialisés et ceux de droit commun type garantie jeune.

Au-delà d'un diagnostic approfondi pluridisciplinaire, un parcours individuel intensif combiné à des ateliers collectifs innovants (ateliers sport, bien-être, gestion du stress, révèle tes talents : expression en public ; découverte des métiers, participation à des chantiers bénévolat...) est proposé. Les parents sont également mobilisés. Près de 300 jeunes ont bénéficié du dispositif, qui va monter en charge en 2021. Une enveloppe de 252 K€ a été prévue au titre du dispositif pauvreté 2020.

### Les conférences familiales en Savoie pour préparer la majorité des jeunes de l'ASE



Les conférences familiales, pratiquées dans les pays anglo-saxons et scandinaves dans des domaines variés (protection de l'enfance, délinquance, personnes âgées...), permettent d'organiser la sortie de l'enfant pris en charge par l'ASE en s'appuyant sur son entourage élargi, voire en créant un réseau autour du jeune qui refuse l'intervention des services et pour lui permettre de construire son projet au mieux après sa majorité.

- ✓ **Pour aider à l'insertion des jeunes, le déploiement de la garantie jeunes et de l'allocation parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie**

→ **37 109 jeunes sont entrés en PACEA** (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie). Le PACEA constitue le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes par les Missions locales, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement (dont la Garantie jeunes est l'une des modalités les plus intensives). L'entrée en PACEA ouvre la possibilité d'accorder à un jeune, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation : plus de **7,3 millions d'allocation PACEA** ont été dépensées en 2020.

→ **8 250 jeunes sont entrés en Garantie jeunes (GJ)**. La GJ a pour objet d'amener les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité et NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel. Pour appuyer et sécuriser ce parcours dynamique, le jeune inscrit dans cet accompagnement bénéficie d'une allocation forfaitaire afin de lui garantir une stabilité financière, tout en préservant sa motivation. Elle doit aider le jeune à assurer son autonomie financière, premier gage de sa responsabilisation dans les actes de la vie quotidienne. Environ **34,5 millions d'euros d'allocations GJ** ont été attribuées en 2020.



## Focus sur 3 actions soutenues par la stratégie pauvreté

### « Insertion Réussir par le sport » dans la Loire



Le projet « Insertion Réussir par le sport » accueille des jeunes de 12 à 16 ans (6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) en voie de décrochage scolaire pour les remobiliser au travers de séances d'entraînement sportif et d'entretiens éducatifs. Ce projet soutenu au sein de la contractualisation entre l'État et le Conseil Départemental de la Loire existe depuis quelques années et les bilans réalisés montrent que l'action a permis aux jeunes de reprendre confiance en eux et de s'engager dans un parcours scolaire ou de formation professionnel.

### Parcours d'insertion socioprofessionnel par les arts du cirque par L'Art d'en faire



Le soutien de la stratégie pauvreté a permis d'accompagner des jeunes de 16 à 30 ans sortis du système scolaire lors de différents ateliers liés à l'organisation d'un cirque en développant l'estime de soi, la confiance en soi et en l'autre, la sociabilisation, le lien de l'individu au groupe et l'inclusion de chacun des participants.

→ Sur l'Ardèche Méridionale (07)(Bassin d'Aubenas / Berg et Coiron /Ardèche des Sources et Volcans Gorges de l'Ardèche / Val de Ligne / Montagne d'Ardèche / Pays des Vans en Cévennes /Beaume Drobie)

### L'action Flash emploi de la mission locale du Velay (43)



Le projet cible le suivi de 27 jeunes en grande exclusion pour des missions de très courte durée (de quelques heures à plus) avec un accompagnement pour l'accès aux droits dans l'objectif une deuxième étape d'un parcours progressif d'insertion.

A ce jour, 2 personnes ont bénéficié du programme sur la mission locale du Puy en Velay, 2 autres sont en cours sur les 2 autres missions locales et 12 personnes en parcours sont prévues dans un avenir immédiat.

### ✓ Pour accueillir les jeunes confrontés à des difficultés et leurs familles, les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Ces espaces conviviaux, disséminés sur les territoires au plus proche des jeunes et destinés à leur offrir un espace de parole sans être étiquetés de suivi psychologique sont désormais au nombre de 21 en Auvergne Rhône-Alpes. Ils sont financés à hauteur de 840 000€. De nouveaux points seront créés en 2021.



### Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

#### Ambassadeurs santé mentale auprès des jeunes - L'engagement citoyen au service du bien-être en santé mentale chez les jeunes vulnérable



Cette action permet de favoriser l'accès aux soins de jeunes en souffrance psychique par une approche innovante de « pair à pair », le repérage précoce des signes de souffrance, le recours aux dispositifs de prévention et de soin et le décloisonnement entre les acteurs

→ Sur les départements du Rhône (69) et de l'Isère (38) en particulier les quartiers Politique de la ville (QPV) et les territoires présentant un déficit de structures de prévention et d'accès aux soins

### ✓ Pour les jeunes en risque de désocialisation, les actions prioritaires de prévention spécialisée

En complément des appels à projets « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » prévus par le plan d'investissement dans les compétences, la stratégie pauvreté vise à développer encore davantage les pratiques « d'aller vers » les jeunes dits « invisibles » afin de leur garantir l'accès à un parcours d'accompagnement et de formation. A travers la contractualisation avec les conseils départementaux, l'État a renforcé les moyens de la prévention spécialisée en 2020 pour un montant de 600k€.



### Focus sur une action soutenue dans la contractualisation Etat-Conseil Départemental

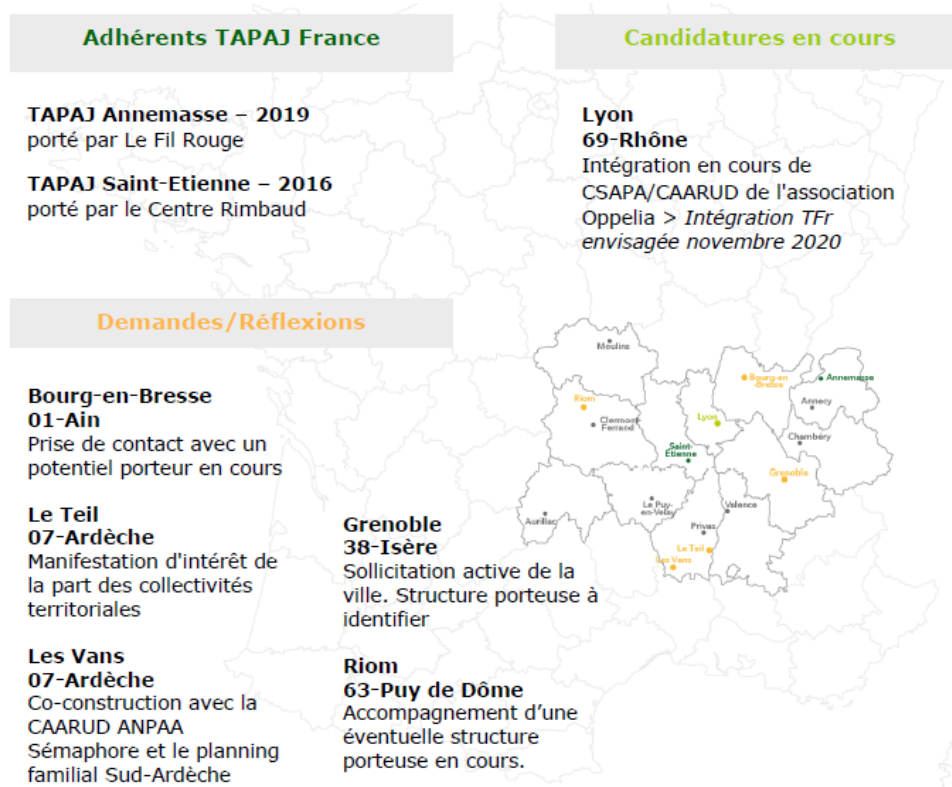
#### Un soutien supplémentaire sur la prévention spécialisée dans l'Allier



La stratégie pauvreté a permis de renforcer en 2020 les actions de prévention spécialisée dans le département de l'Allier autour de deux actions. La première action permet de répondre aux besoins repérés sur les quartiers prioritaires du bassin Vichyssois (Cusset notamment). Une intervention d'éducateurs, basée sur l'anonymat dans l'accompagnement, permet d'intervenir en prévention de faits de pré-délinquance. Cette action est organisée en lien avec la commune et en coordination avec les missions de l'adulte-relais. 2 postes sont financés dans ce cadre à hauteur de 82 000 €. La deuxième action permet d'expérimenter avec un temps dédié un suivi par la Prévention spécialisée de jeunes en errance, confiés à l'ASE et stabilisés par l'intermédiaire d'un prêt de logement. Ce suivi permettrait au service d'intervenir en cas de besoin le week-end et le soir pour ces jeunes en voie de marginalisation.

- ✓ Pour les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité et en errance, souffrant de problèmes d'addictions, le déploiement du programme TAPAJ en Auvergne-Rhône-Alpes

Il s'agit d'un programme d'insertion globale mis en place par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions et non éligibles aux dispositifs de droit commun. TAPAJ leur permet d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée (4h/semaine - 10€/h). 2 sites sont déjà en fonctionnement dans la région (Saint-Etienne et Annemasse) et plusieurs sites sont en cours de réflexion



### Pendant la crise, des mesures exceptionnelles pour soutenir les jeunes en difficulté

- **Une aide exceptionnelle de 200 € pour 70 000 jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans :**
  - pour les étudiants ayant perdu leur travail ou leur stage
  - pour les étudiants ultramarins éloignés de leur famille et en grande difficulté financière ;
  - pour les jeunes non étudiants de moins de 25 ans bénéficiant d'une APL et sans enfant à charge.
- **Un soutien spécifique pour les jeunes de l'ASE**
  - mise à l'abri et prise en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés ;
  - prolongation obligatoire de la protection des jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans la période de confinement, encouragement au maintien de l'accompagnement de jeunes de plus de 18 ans jusqu'à la fin de l'année 2020 grâce à un fonds de 50 M€ à destination des conseils départementaux.
  - en partenariat avec les entreprises et associations, collecte d'ordinateurs pour les foyers et établissements collectifs, distribution de 500 box 4G et de data pour la scolarisation en ligne.



## Focus sur la mise en place du plan **#1jeune1solution**

6,7 Mds € à l'échelle nationale pour accompagner les jeunes à construire leur avenir, au sortir de la crise. Trois priorités ont été retenues dans le plan #1Jeune1Solution :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des 750 000 jeunes arrivant sur le marché du travail, également des jeunes qui sont déjà sans activité et sans formation : primes à l'embauche, aides aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, création de 100 000 missions de service civique ;
- orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir ;
- accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Afin qu'aucun jeune ne soit empêché dans son parcours vers la formation ou vers l'emploi, le plan prévoit en outre des dispositifs ou des aides financières notamment :

- La création de 20 000 jobs étudiants en soutien aux étudiants décrocheurs ;
- Le doublement des aides d'urgence versées par les CROUS ;
- Le doublement des bénéficiaires de la garantie Jeunes ;
- L'augmentation du plafond du PACEA de 3 RSA à 6 RSA ;
- Une aide financière exceptionnelle pour les jeunes en recherche d'emploi, suivis par Pôle Emploi ou par l'APEC, qui connaissent des difficultés financières suite au retournement du marché du travail ;
- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la recherche d'un premier emploi.

# CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

## RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

### ✓ Trois prestations sociales revalorisées en 2020

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont été revalorisées en avril. Leur montant mensuel est désormais de 902,70 €. Le bénéficiaire du chèque énergie, accordé aux foyers les plus modestes pour le paiement des dépenses d'électricité et de gaz naturel a été étendu à 2,2 millions de foyers supplémentaires en 2019. Son montant a été revalorisé en 2020, pour atteindre jusqu'à 277€ par an.

### ✓ Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non recours comme «Les rendez-vous des droits» proposés par les CAF et un accueil social inconditionnel à moins de 30 mn de transport

En 2020, dans presque tous les départements de la région, des structures d'accueil pour les familles sont désormais accessibles en moins de 30 minutes de transport. L'État a financé la mise en place de ces structures pour plus de 1 million d'euros dans le cadre de la contractualisation ;

### ✓ 43 points conseil budget pour lutter contre le surendettement au niveau national

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire. La région Auvergne-Rhône-Alpes compte désormais 43 PCB : 21 nouveaux PCB sont venus s'ajouter aux 22 PCB labellisés en 2019.



### Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté : Dispositif « Allez vers ! » pour permettre l'accès aux droits au cœur des territoires ruraux et des quartiers prioritaires par un dispositif mobile d'accompagnement allant vers les personnes



Loire et Rhône



## ✓ Accès aux droits et lutte contre l'exclusion numérique



### Focus sur une action soutenue dans la contractualisation Etat-Conseil Départemental Les « écrivains publics numériques »



La création de postes d'écrivains publics numériques a été concrétisée par les premiers recrutements en mars 2020. Ces agents sont au nombre de 4, rattachés à chacun des 4 territoires d'action sociale du Conseil départemental (Espaces d'Action Sociale et de Santé - ESPASS). Les missions de ces écrivains publics numériques sont les suivantes :

- Faciliter l'accès à l'information sur les démarches numériques administratives ;
- Compléter les formulaires administratifs numériques en matière d'accès aux droits et suivi de dossiers administratifs ;
- Aider les usagers dans l'utilisation de services et sites en ligne ;
- Orienter les usagers vers les ressources numériques du territoire ;
- Développer le partenariat avec les structures susceptibles de s'engager également dans la lutte contre la fracture numérique (Espaces publics numériques, Centres Sociaux, maisons France service, ...);
- Co-animer des temps collectifs dédiés à la lutte contre la fracture numérique en lien avec les ressources internes ou externes au Conseil départemental ;
- Guider les personnes accueillies dans leur lien numérique avec les principaux opérateurs du secteur social et professionnel (création, consultation de boîtes mail, insertion de texte, de pièce jointe, etc.)..

## ✓ Renforcement des accueils de jour de la région

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte une soixantaine d'accueil de jour. En 2020, la stratégie pauvreté est venue renforcer ces dispositifs essentiels pour les plus précaires à la hauteur de 440 000 € en supplément des crédits annuels.

## ✓ 4 projets sélectionnés pour accompagner des personnes en situation de grande marginalité dans des lieux de vie innovants

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective, lancé conjointement dans le cadre de la stratégie pauvreté et du plan Logement d'Abord, une quarantaine de projets viennent d'être sélectionnés. Ces projets expérimentaux, financés à hauteur de 15 millions d'euros, bénéficieront à plus de 1 000 personnes en situation de grande marginalité qui se verront proposer un accompagnement soutenu et individualisé adapté à leurs besoins. En Auvergne-Rhône-Alpes, 4 projets ont été retenus portés respectivement par l'association Alynéa à Villeurbanne, le CCAS de Grenoble, l'association Tremplin à Bourg en Bresse et l'association AJD à Lyon.



Fondation AJD  
Maurice Gounon

## Pendant la crise, des mesures exceptionnelles pour maintenir les droits des plus pauvres

• **Les bénéficiaires des minima sociaux ont vu leurs droits maintenus**

• **L'ensemble des prestations ont été maintenues** pendant la crise sanitaire, sans réexamen des conditions d'éligibilité (revenu de solidarité active, complémentaire santé solidaire, allocation aux adultes handicapés, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), les droits maladie ont aussi été maintenus

• **Des indemnisations exceptionnelles pour atténuer l'impact de la crise sur l'emploi** : les salariés en chômage partiel ont été indemnisés, 84 % du salaire net, 100 % pour ceux qui étaient au Smic, le mé-

• **Une attention accrue aux sans-abris** :

- la trêve hivernale a été prolongée
- jusqu'à 5000 places supplémentaires ont été ouvertes sur un total de 14 000 places d'hébergement dans la région
- zéro sortie d'hébergement sans solution de relogement
- des sites spécialisés ont été ouverts pour les sans-abris malades de la Covid-19 ne relevant pas d'une hospitalisation
- 1200 places ont été pérennisées en sortie de crise
- 1,5 millions de tickets services ont été distribués aux sans domicile fixe de la région pour des dé-

canisme de chômage partiel a été étendu à de nouvelles professions, assistantes maternelles, employés à domicile, intérimaires, VRP, saisonniers, etc., les indemnités des demandeurs d'emploi en fin de droit ont été prolongées pendant toute la période de confinement

• **L'aide au paiement du loyer**

Une aide au paiement du loyer de 150 € par mois est versée pendant deux mois aux salariés des entreprises fragilisées par la crise afin de compenser en partie les loyers impayés et les mensualités des prêts immobiliers. Elle est toujours en vigueur.

penses d'alimentation et d'hygiène.

• **Des démarches d'aller vers les publics hébergés** ont été mises en place par les caisses d'assurance familiale et d'allocations familiales pour profiter de cet effort exceptionnel de mise à l'abri pour ouvrir les droits aux personnes éligibles.

• **Un renforcement de l'aide d'urgence alimentaire** : distribution de chèques alimentaires d'urgence et renforcement des structures associatives (6 millions de subvention en 2020 dont 3,8M€ pour l'achat de denrées et 2,2M€ pour le fonctionnement)



## Focus 5 projets soutenus pour répondre à l'urgence de la crise

### Des dispositifs d'aide aux impayés de loyers



La crise sanitaire a eu comme effet collatéral de fragiliser des ménages dans leur maintien dans le logement. Plusieurs départements se sont mobilisés, avec le soutien de l'État, pour mettre en place des dispositifs d'aide aux impayés de loyers en coopération rapprochée avec les bailleurs sociaux pour prendre en compte les situations nouvelles d'endettement locatif.

En **Haute-Savoie**, d'un montant maximal de 800€, cette aide, dont l'accès est simplifié et les critères élargis, s'inscrit en complémentarité du FSL. Une enveloppe de 200 000€ est allouée à ce dispositif et permettra à 250 familles de bénéficier d'un soutien exceptionnel.



Dans la **métropole de Lyon**, un fonds de 1,3 millions de lutte contre les impayés a été mis en place pour prévenir les expulsions locatives.



### Prévenir les ruptures de parcours des publics fragilisés par le confinement

La stratégie pauvreté a permis de soutenir une action portée par le Conseil Départemental de la Drôme pour prévenir les ruptures de parcours des publics fragilisés par le confinement, notamment en matière d'accès aux droits et de maintien dans le logement en mutualisant les efforts pour repérer les personnes en difficultés et à travers un numéro vert départemental offrant un point d'entrée unique pour les publics ne sachant pas vers qui se tourner (avec une campagne de communication grand public)



### Dispositif d'accompagnement renforcé des micro-entrepreneurs précarisés par la crise

L'Adie a été soutenue en 2020 par la stratégie pauvreté pour accompagner les micro-entrepreneurs impactés par la crise sanitaire en particulier des territoires les plus vulnérables comme les zones rurales, les centres urbains dévitalisés et les quartiers prioritaires



### Mutualisation du flux logistique des banques alimentaires

Le projet commun des banques alimentaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes a pour objectif de se doter d'un dispositif logistique régional permettant de réceptionner les produits pour l'ensemble de la région, d'organiser le démarchage et les collectes auprès des structures importantes, d'assurer la redistribution de ces denrées aux banques alimentaires de la région, de coordonner et d'organiser les échanges entre les banques alimentaires.



## CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

### LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

#### ✓ Un meilleur accès aux soins avec le 100 % santé et la complémentaire santé solidaire

La réforme du 100 % santé est un engagement fort du Gouvernement en faveur de l'accès des assurés aux soins dentaires, aux soins d'optique médicale et aux aides auditives. Elle vise ainsi à diminuer le renoncement aux soins pour raisons financières. A cette fin la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie sera pleinement effective au 1er janvier 2021. D'ores et déjà :

- la réduction du reste à charge sur les aides auditives est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019
- entre janvier et juin 2020, ce sont près de 48 % des soins prothétiques dentaires facturés qui appartiennent au panier de soins 100 % santé
- sur les deux premiers mois 2020, 15 % des montures délivrées sont des montures 100 % santé et 15 % des verres délivrés sont des verres 100 % santé.

De plus, depuis le 1er novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont fusionné dans la complémentaire santé solidaire (CSS), permettant ainsi d'unifier les dispositifs d'accès à la complémentaire santé pour les publics en situation de précarité. Plus lisible et offrant l'accès à un panier de soins plus large que la CMU-c et l'ACS, la CSS permet à chacun de ses bénéficiaires une prise en charge de qualité, sans aucun reste à charge. Selon leurs ressources, les bénéficiaires s'acquitteront ou non d'une participation financière, qui reste limitée à 1 € par jour maximum. D'ores et déjà, l'automatisation du renouvellement de la CMU-C est entrée en vigueur pour les allocataires du RSA depuis le 1er avril 2019.

#### ✓ Le déploiement de dispositifs médico-sociaux adaptés pour les personnes précaires

Les lits d'accueil médicalisés (LAM) et les lits halte soins santé (LHSS) sont deux types de structures ayant pour objet l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, qui ne peuvent être prises en charge dans d'autres structures. En région Auvergne-Rhône-Alpes 144 LAM et LHSS sont à créer sur la période 2019-2022 (80 à fin 2020). Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie pauvreté, 120 places dans des appartements de coordination thérapeutique (ACT) sont à créer sur la période 2019-2022 (60 à fin 2020).

#### ✓ Des protections hygiéniques pour les femmes en difficulté

Une expérimentation de libre distribution de protections périodiques destinées à des femmes en situation de précarité menstruelle a été dotée de 1 M€ en 2020.



#### Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

##### Portail Ressources Précarité & Santé



La FAS a été soutenue pour renforcer l'accès à la santé des publics en situation de grande précarité par la création d'un outil numérique à destination des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, ambulatoires et hospitaliers, la construction d'un module de formation « la prise en charge des patients en situation de vulnérabilité sociale » et la création d'un réseau de partenaires médicaux et paramédicaux ressource.

→ Métropole de Lyon puis Région ARA



## Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

### Centre de santé associatif à vocation communautaire



Le projet porté par Santé Commune vise à prévenir l'exclusion et permettre l'équité face aux soins et aux droits par des pratiques de médiation et de pair aideance pour « aller vers » et « faire avec » les usagers d'un centre de santé à vocation communautaire  
→ Vaulx-en-Velin (69) quartier Grand Île (Ecoin-Thibaude)

## Les annonces du



### Lutter contre les inégalités de santé : 100 M€ supplémentaires / an

- Mise en place dans chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités associant l'ensemble des acteurs
- Renfort de 20 M€ des actions de réduction des inégalités de santé menées au niveau territorial par les agences régionales de santé (ARS)
- Renfort des 400 permanences d'accès aux soins de santé existantes (PASS) en temps médicaux et paramédicaux pour améliorer la prise en charge des patients sans droit dans les hôpitaux
- Déploiement de 60 centres et maisons de santé participatifs, avec une offre adaptée aux populations des territoires défavorisés, notamment au travers de services de médiation sanitaire et d'interprétariat
- Création de 500 nouveaux lits halte soins santé (LHSS) pour l'accueil temporaire des sans-abris nécessitant une prise en charge sanitaire et sociale
- Déploiement des démarches d'aller vers pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles pluridisciplinaires
- Renfort des dispositifs de lutte contre les addictions

### Renforcer le soutien psychologique et psychiatrique : 40 M€ supplémentaires / an

- Renfort de l'offre de soins psychiatriques et psychologiques en fonction des besoins de santé des différents territoires :
  1. Recrutement de 160 psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques,
  2. Déploiement de « l'aller-vers » au travers de cellules d'urgences médico-psychologiques,
  3. Accès à des consultations de psychologues en ambulatoire dans des maisons de santé pluri-professionnelles,
  4. Mise en place d'un numéro national de prévention du suicide 24h/24, 7j/7,
  5. Appui au dispositif « Vigilans » de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide ;
- Soutien et finalisation des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) d'ici la fin de l'année, et en 2021, signature des contrats territoriaux de santé mentale et création d'un poste de coordinateur par PTSM.

# CINQ ENGAGEMENTS : BILAN 2020

## MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

### ✓ Amélioration du parcours des allocataires du RSA, réduction des délais d'orientation

2,5 millions d'euros ont été apportés par l'État en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 dans la contractualisation avec les conseils départementaux pour répondre à plusieurs objectifs : la réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA à 30 jours à compter de la date d'entrée dans le RSA, la baisse des délais d'entrée en accompagnement à deux semaines à compter de la date d'orientation, la signature du contrat d'engagement réciproque dans un délai de deux mois à compter de la date d'orientation, le doublement du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global, soit 200 000 personnes, le renforcement des solutions d'accompagnements pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre de la garantie d'activité départementale, la mise en place d'un dossier partagé de l'insertion...



#### Focus sur 4 actions soutenues dans la contractualisation Etat-Conseil Départemental

##### De nouveaux dispositifs d'accompagnement des BRSA dans l'Allier



Le co-financement apporté par la stratégie pauvreté a permis au département de l'Allier d'expérimenter un dispositif d'accompagnement et de placement des publics BRSA porté par un prestataire (ACTO INTERIM, entreprise de travail temporaire) qui s'engage à proposer aux allocataires du RSA privés d'emploi, un accompagnement personnalisé qui leur permettra par le biais de mises en emploi rapides et ponctuelles en missions intérimaires, de construire un parcours individualisé et progressif vers l'emploi durable. L'accompagnement des bénéficiaires de l'action se prolongera de 6 mois à partir du jour de démarrage de la période d'essai des contrats durables quand celle-ci sera validée par l'employeur et le salarié, et au-delà quand elle ne le sera pas. L'action vise 100 personnes par an et l'objectif fixé étant d'atteindre 60 % de sorties vers un emploi durable.

L'Allier a également mis en place un accompagnement spécifique BRSA des exploitants agricoles dont les objectifs sont autant d'aider à l'appropriation par les bénéficiaires des réalités du métier de chef d'exploitation afin de créer les moyens de garantir des revenus d'activités permettant de sortir du RSA, mais aussi d'organiser les moyens d'une réorientation professionnelle du bénéficiaire du RSA, lorsque la rentabilité de l'exploitation n'est plus possible.

##### Favoriser l'engagement citoyen des allocataires du RSA en Isère



L'action soutenue vise à développer et valoriser l'engagement citoyen des allocataires du RSA pour améliorer l'insertion socio-professionnelle. Le Département de l'Isère a fait de la démarche de réciprocité une de ses orientations stratégiques. En effet, la participation à une action solidaire ou citoyenne permet aux personnes de retrouver une utilité sociale valorisante et insérante. Le référent RSA propose donc cette démarche aux allocataires. Le projet doit permettre de développer une méthodologie d'accompagnement, et de travailler sur le transfert de compétences en vue de favoriser un retour à l'emploi en partenariat avec la mission d'accueil et d'information des associations sur la question de la représentation des différents publics dans le bénévolat, et de l'accessibilité de l'engagement. La démarche de réciprocité est intégrée au sein des contrats engagement réciproques (CER).

L'action s'est concrétisée en 2019 par :

- la mise en œuvre de la méthode MAAC (Micro Action Altruiste Créative) qui va se développer dans le Nord Isère avec une formation action sur les territoires Porte des Alpes (TPA), Haut-Rhône Dauphinois (THR) et Vals du Dauphiné (TVD) avec des travailleurs sociaux volontaires et la recherche action avec des universitaires de l'université Grenoble Alpes (UGA) utilisant la méthode MAAC (Micro Action Altruiste Créative) sur Morestel.
- l'utilisation du passeport bénévole de France Bénévolat avec des demandeurs d'emploi engagés bénévolement pour permettre un transfert de compétence menée sur le territoire Porte des Alpes (TPA) ;
- l'accompagnement à l'ingénierie d'actions collectives de réciprocité (Association Trouver-Créer) ;
- la formation de bénévoles à Villefontaine avec le CCAS.

En 2020, ont été menés :

- Une conférence de présentation du travail sur la mise en œuvre de la méthode MAAC (Micro Action Altruiste Créative) a eu lieu le 21 février 2020 à Bourgoin-Jallieu.
- L'accompagnement à la formation et à l'ingénierie d'actions collectives est confirmé avec l'association TROUVER-CREER dans trois territoires : Voironnais-Chartreuse (TVC), Vercors (TVE) et Vals du Dauphiné (TVD).
- Le développement de l'Antenne France Bénévolat, sur les sites de Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et l'Isle-d'Abeau.
- Un travail interne sur l'évaluation de la démarche de réciprocité après 4 ans d'existence avec le projet de construire un référentiel « réciprocité ».

- Une réflexion menée avec les acteurs et partenaires de la MAIA sur la question de la représentation des différents publics dans le bénévolat, et de l'accessibilité de l'engagement, avec une table ronde prévue reporté hélas par le confinement.

### Le dispositif Emploi Accompagné dans le Cantal

Soucieux d'accompagner les demandeurs d'emploi, notamment bénéficiaires du RSA, vers une insertion professionnelle durable, le Conseil départemental du Cantal a co-financé dans le cadre de la stratégie pauvreté la création d'un accompagnement dans l'emploi, permettant de limiter les ruptures prématurées de contrat de travail, dommageables pour le salarié tout autant que pour l'employeur. Cet accompagnement s'inscrit en complément des prestations de Pôle emploi et des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Ces actions prennent la forme suivante :

- Un accompagnement en amont de la prise de poste, comprenant un bilan d'évaluation (synthèse des démarches engagées, analyse des causes de ruptures de contrat éventuelles, actualisation et faisabilité du projet professionnel) et un coaching personnalisé (mise en relation avec les employeurs).
- Un accompagnement dans l'emploi, comprenant un accompagnement individualisé dans la levée des freins générés par la reprise d'emploi et la mise en place d'un tutorat interne à l'entreprise.

### Soutien à la mobilité en Haute-Loire

Le département de la Haute-Loire est un département rural composé de 3 arrondissements séparés par deux cols. Les transports en commun ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Les habitants des communes rurales éloignées des villes centre sont confrontés aux freins à la mobilité qui sont relevés par l'ensemble des professionnels du secteur socio-professionnel du département. La contractualisation dans le cadre de la stratégie pauvreté a permis de soutenir plusieurs actions : le financement de permis B aux jeunes sortants de l'ASE, le dispositif « garage solidaire », le développement des modes alternatifs (vélo, transport en commun ou covoiturage), des sensibilisations des personnes à la pratique des transports en communs, vélo ou marche à pieds.

### ✓ Un plan « rebond » pour soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique, plus de 20M€ distribués en ARA

Les 470 structures d'insertion par l'activité économique ont été fortement touchées par la crise. L'État a mis en place un dispositif d'aides spécifiques avec trois objectifs :

- consolider les entreprises sociales inclusives, par un soutien économique rapide en couvrant une part des pertes d'exploitation générées par la crise et des surcoûts liés au maintien d'activité durant la période du confinement : 11,4M€ ont été versés à 432 structures, venant conforter leur trésorerie.
- accompagner la transformation du secteur en aidant les structures à se repositionner dans un contexte économique bouleversé : sur 264 projets déposés, 213 ont été financés pour un montant de 9M€;
- ces aides s'ajoutent à l'aide au poste et sont complémentaires des mesures déjà existantes, notamment celles liées à l'activité partielle. En plus d'atténuer à court-terme l'impact de la crise, il s'agit aussi de préserver les objectifs de croissance du secteur et offrir des opportunités d'insertion aux personnes qui en ont le plus besoin. Ainsi les projets financés visant à transformer et développer l'activité des SIAE prévoient de générer la création de 1412 ETP d'insertion en 2021/2022.

### ✓ Poursuite du déploiement de l'accompagnement global par les conseils départementaux et Pôle emploi

Co-financé par le FSE, l'accompagnement global est un service qui s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. Les personnes concernées connaissent des difficultés sociales, dites « *périphériques* » (transport, logement, santé...), qui entravent leur retour à l'emploi et s'ajoutent souvent à des difficultés professionnelles. Environ deux tiers des personnes concernées par l'accompagnement global cumulent au moins 3 difficultés périphériques. Fruit de la collaboration entre Pôle emploi et les départements, l'accompagnement global fait travailler en tandem plus de 120 conseillers de Pôle emploi dans la région et des travailleurs sociaux des conseils départementaux. **La coordination entre les conseillers des deux institutions progresse : le délai moyen d'entrée en accompagnement a été réduit en 2020.** L'accompagnement global continue de prouver son efficacité : en 2020, malgré la crise, **39% des bénéficiaires en Auvergne-Rhône-Alpes ont eu accès à un emploi de plus d'un mois un an après leur entrée dans le dispositif (34 % en France).**

## ✓ La revalorisation et extension de la prime d'activité

La prime d'activité a été étendue et le montant moyen est passée de 155 € à 186 € par mois. Cela a permis de faire baisser le taux de pauvreté de ces personnes de 0,5 point.

## ✓ Déploiement de plusieurs expérimentations dans la région visant les publics les plus éloignés de l'emploi



**Sève Emploi** est un projet d'accompagnement spécifique des TPE-PME dans le recrutement et l'intégration de salariés issus de l'insertion de l'activité économique (IAE) pour faciliter leur retour à l'emploi durable. Il repose sur les principes dits de « médiation active » et favorise la mise en situation professionnelle et la valorisation la qualité du travail afin de faire émerger des besoins réciproques d'emploi. Il est porté par la Fédération des acteurs de la solidarité. 9 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont rejoint le dispositif fin 2020.



**Convergence** vise à l'amélioration de la situation des personnes en situation de grande exclusion en renforçant l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent. La Métropole de Lyon est le premier territoire d'essaimage de Convergence en France. Convergence Lyon compte désormais 125 salariés accompagnés dans 3 chantiers : le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (qui porte la coordination et les ressources mutualisées), l'Armée du Salut, et le Grenier de LAHSo. Le programme va accueillir 2 nouveaux chantiers en mai prochain : le chantier de Val'Trions et le site de l'Artillerie de FNDSA. Progressivement, d'autres chantiers intégreront le programme pour pouvoir accompagner à terme 200 personnes par jour.

Le territoire lyonnais a également accueilli les 2 premières personnes dans le Dispositif Premières Heures fin 2020 au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, en partenariat avec le Samu Social 69 (Alynea) qui les a orientés vers le programme, et d'autres sont en cours en recrutement. Ce dispositif est envisagé comme le sas d'entrée du programme Convergence, nécessaire pour aller à la rencontre de personnes qui restent trop souvent aux portes de l'IAE et leur proposer un parcours d'insertion global et progressif.



**STEP's** (*Solution Tremplin vers une Expérience Professionnelle, positive, progressive, personnalisée, alternative à la manche*) vise à offrir à des personnes en situation de grande précarité un dispositif adapté, souple et accessible destiné à favoriser un accès à l'emploi de courte durée, mais pouvant surtout constituer une porte d'entrée pour une insertion sociale et professionnelle plus durable.

Cette "mise en mouvement" peut être un préalable à une entrée dans l'Insertion par l'Activité Economique mais aussi à une réinscription sociale et à une prise en compte des préalables nécessaires (soins, maîtrise de la langue, posture, image de soi ...) à l'accès à l'emploi. Concrètement le dispositif offre la possibilité de travailler 40H/an et par personne au sein d'un chantier d'insertion en étant rémunéré rapidement, en liquide. Le dispositif initié à Grenoble est en cours de déploiement dans la région.



**COACH** est une démarche qui prône un accès direct et rapide au logement et à l'emploi des personnes hébergées, dès lors que les personnes en expriment le souhait. Il s'agit en premier lieu de miser sur les compétences des personnes pour optimiser les chances de réussite du parcours d'insertion. Elle s'appuie sur un accompagnement continu, soutenu et individualisé. Sur chaque territoire de mise en œuvre, un « job coach » assure l'accompagnement spécifique vers et dans l'emploi, et articule son action avec les professionnels chargés de l'accompagnement vers et dans le logement. La métropole de Lyon fait partie des premiers territoires nationaux d'expérimentation.

## ✓ Lancement d'un plan de formation pour les travailleurs sociaux

En 2020 le plan de formation a été lancé sur la base des six référentiels produits par le Haut Comité du travail social à travers un conventionnement avec le CNFPT et les deux OPCO principalement concernés. L'État cofinance également des formations complémentaires des travailleurs sociaux des conseils départementaux en contrepartie de l'engagement de ces derniers à faire participer leurs travailleurs sociaux aux modules de base développés par le CNFPT. D'autres initiatives se déploient également comme le projet mené actuellement par le groupe de travail régional n°13 autour de la conception d'une formation sur la posture professionnelle des intervenants sociaux bâtie autour du retour de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement. La première étape du projet s'est déroulée au Lab Archipel de la Préfecture de région.

- ✓ **Lancement du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi** pour assurer un parcours d'accompagnement intégré aux personnes éloignées de l'emploi, en renforçant les coopérations et la mise en réseau des professionnels, conseils départementaux, Pôle emploi et CAF.

**2 expérimentations du SPIE** ont déjà commencé sur les territoires de Haute-Savoie et de la Métropole de Lyon. De nouveaux territoires rejoindront la démarche en 2021.



### Focus sur l'expérimentation SPIE en Haute-Savoie



#### Principaux objectifs

1. Coordonner la politique insertion et emploi entre partenaires institutionnels Département/Etat
2. Partager des objectifs et des moyens pour clarifier l'action publique, trouver les marges de manoeuvre et développer des mesures innovantes
3. Evaluer les résultats de notre action publique en associant les bénéficiaires (usagers et entreprises).

#### Plus- values du projet

- Un partenariat inter institutionnel de qualité permettant de fédérer dès le départ les acteurs autour d'un projet commun
- Un territoire aux problématiques particulières : écarts de richesse, plein emploi, besoin de main d'œuvre sur des métiers en forte tension, tension sur le logement, des « poches » de précarité
- Une volonté d'agir en prévention en prenant en compte la place de l'enfant dans le foyer bénéficiaire

#### Présentation du projet

1. Créer un cadre de gouvernance dynamique mobilisant les acteurs de l'action sociale et de l'emploi de façon coordonnée, par la création GIP
  2. Construire, à la faveur du SPI, une offre qui répondra nécessairement aux besoins de l'usager et des entreprises
- Le regard des bénéficiaires : usagers et entreprises sera pris en compte
  - Favoriser la logique du guichet unique pour améliorer la prévention, la prise en charge et la lisibilité des dispositifs auprès des usagers et entreprises

**Nombre de bénéficiaires** : 1363 personnes visées (bénéficiaires de l'accompagnement global)

### Focus sur l'expérimentation SPIE dans la Métropole de Lyon



#### Principaux objectifs

- Développer la coordination des acteurs à une échelle territoriale (10 territoires) pour une offre plus adaptée aux besoins des personnes et en correspondance avec les enjeux du territoire et en particulier des entreprises
- Développer une offre de service mobilisable directement par les publics en insertion (application ou site internet avec toutes les ressources mobilisables du social aux engagements des entreprises dans le cadre de la charte des 1000)
- Renforcer des parcours d'insertion multipliant les étapes en situation d'emploi en s'appuyant sur les capacités des personnes et non leurs freins

#### Plus- values du projet

- Rendre les personnes en insertion actrices de leur parcours dès l'entrée dans le dispositif RSA et tout au long de leur parcours fédérer les acteurs agissant en faveur de l'insertion et de l'emploi (État, Région, Pole emploi, CAF, Communes, ...) à l'échelle métropolitaine et à une échelle locale de type bassin de vie
- Déployer des parcours dits « sans couture » au-delà des questions de statut et mettant au centre de l'action. L'objectif sera que chaque personne qui intègre le dispositif ait bénéficié moins une étape emploi.
- Évaluer en permanence et tout au long de l'action pour l'ajuster et permettre de tirer des conclusions pour son déploiement à toute la Métropole.

#### Présentation du projet

Le projet s'appuie sur les nouvelles compétences de la Métropole et sa capacité à fédérer des acteurs (PTI'E et MMI'E) dans l'objectif d'apporter :

- une offre de service « chaînée » à toutes les personnes éloignées de l'emploi, en optimisant le temps d'Orientation, de Formation et d'accompagnement ;
  - la plus grande proximité avec l'usager/bénéficiaire, en combinant l'usage et les potentialités du numérique avec le maintien de temps physiques d'échange et d'information ;
  - un décloisonnement des dispositifs qui enferment les usagers dans un type de services ou d'offre d'appui pour permettre un suivi des personnes éloignées de l'emploi quelque soit leur situation jusqu'à l'emploi durable.
- Le SPI se déploiera sur 3/4 sites pilotes dans un premier temps. Il sera déployé grâce à :
- des ressources dédiées favorisant l'organisation des bonnes articulations et des parcours « sans couture » ;
  - des sites d'accueil mutualisés permettant des prises en charge globales des personnes en démarche d'insertion ;
  - une mobilisation forte des entreprises
  - un nouvel outil numérique favorisant l'appropriation de son parcours par les personnes ;
  - des actions adaptées aux besoins de personnes leur permettant d'accéder à l'emploi (travail sur confiance, en soi mobilité, modes de garde...) en s'appuyant sur les outils partenaires ou en développant de nouveaux
- Nombre de bénéficiaires** : 1500 - 2000 parcours suivis

# UNE DÉMARCHE PARTENARIALE CENTRÉE SUR LES TERRITOIRES

- ✓ **La démarche de contractualisation est désormais bien ancrée dans la région et élargie à 3 nouvelles métropoles**

En 2020 les 12 conseils départementaux et la métropole de Lyon ont reconduit une convention de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'État. Après une année de recul, il se confirme que la démarche porte ses fruits et permet une adaptation efficace des politiques publiques aux contextes locaux. En 2020, la contractualisation a été élargie aux métropoles de Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand. Compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire, les nouvelles conventions portent sur des sujets divers : aide alimentaire, soutien aux jeunes ayant quitté le système scolaire ou encore le logement des personnes sans-abri.



## 3 métropoles ont rejoint la contractualisation sur la stratégie pauvreté Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Grenoble

### Focus sur la contractualisation avec Clermont-Auvergne-Métropole

Les actions contractualisées entre l'État et la métropole portent sur une diversité de thématiques allant de l'accès aux droits au soutien aux jeunes publics victimes de la crise sanitaire. Quelques exemples d'actions :



- **Accès au logement** : montée en charge du FSL, développement d'action allers-vers à destination des publics à risque d'expulsions locatives, production d'une étude permettant d'appréhender les conséquences du démantèlement d'un campement.
- **Lutte contre la précarité alimentaire** : création d'un chantier d'insertion destiné à préparer les repas des habitants d'un accueil de jour.
- **Lutte contre la fracture numérique** : organisation de 200 ateliers numériques de 2h30 ayant pour objet la formation aux outils numériques et à leurs utilisations, distribution de matériel informatique, organisation par la mission locale de coaching pour appréhender les entretiens par visioconférence.
- **Insertion** : collaboration accrue entre les PLIE et les structures d'hébergement d'urgence et développement par l'association CIDFF63 d'actions à destination des femmes en situation de vulnérabilité s'inscrit dans ce cadre.

### Focus sur la contractualisation avec Grenoble-Alpes Métropole et le dispositif « Logement d'abord pour les jeunes sans ressources »

Selon le directeur de l'insertion et de l'emploi de GAM, « La crise sanitaire que nous traversons nous fait craindre une augmentation assez forte du chômage. Les opportunités d'emploi seront moins nombreuses. Les crédits de l'État dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté nous ont d'ores et déjà permis de financer un poste dédié aux demandeurs d'emploi en difficultés. Nous accompagnons également les familles monoparentales avec trois postes dédiés. Nous allons également mener des actions expérimentales afin d'augmenter la capacité d'accueil de certaines structures d'insertion. Nous avons constaté une hausse de 8 % des allocataires du RSA sur ces six derniers mois, une hausse de 7 % du chômage des jeunes, tout comme l'arrivée de nouveaux de nouveaux profils, notamment des gens qui exerçaient une activité indépendante. Nous réfléchissons à des mesures spécifiques, adaptées à ces situations. »



**Le dispositif « Logement d'abord pour les jeunes sans ressources »** a été lancé en 2020 sur la métropole grenobloise grâce à la contractualisation proposée par l'État. Lancé fin septembre 2020 à titre expérimental, il est prévu pour une durée de 2 ans. Il s'adresse à 30 jeunes de 18 à 25 ans de la métropole grenobloise, qui n'ont pas ou peu de ressources et qui vivent dans la rue, dans des centres d'hébergement d'urgence ou chez des tiers de manière provisoire. Chaque jeune reçoit 500 euros par mois et un accompagnement social global renforcé, réalisé par le Conseil habitat jeunes, et la possibilité d'accéder à un logement social. À ce jour, 17 jeunes ont intégré le dispositif et 13 autres devraient le rejoindre prochainement, orientés SIAO vers le Conseil habitat jeunes. Une fois ce logement social obtenu, l'équipe en charge du dispositif estime que « ce sera pour les jeunes une base pour se construire, se former et travailler ».

- ✓ **La concrétisation des feuilles de route établies en 2019 par les groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté : 4 millions d'euros en 2020 pour 100 projets en Auvergne-Rhône-Alpes**



### Une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs

**La 3ème conférence régionale des acteurs a réuni plus de 300 personnes en 2020**



**Plus de 300 personnes se sont réunies** pour la troisième conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté **le 13 janvier à Vaulx-en-Velin**, en présence de la secrétaire d'État Christelle Dubos. Trois tables-rondes ont permis de mettre en avant les partenariats construits à travers la stratégie pauvreté autour des thématiques de la prévention, de l'articulation entre l'insertion sociale et professionnelle, et de l'implication des entreprises en faveur des jeunes en précarité. L'après-midi dédiée aux animateurs des **15 groupes de travail régionaux** a permis de travailler sur les feuilles de route régionales et les actions concrètes à mettre en place cette année.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie pauvreté, la mobilisation des acteurs au plus proche des territoires est indispensable. En 2020, un appel à projets régional a permis de soutenir en Auvergne-Rhône-Alpes pour un budget de 4 millions d'euros plus d'une centaine de projets, s'inscrivant dans les 16 groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté et répondant à 9 priorités identifiées comme prioritaires par les acteurs portant la stratégie pauvreté :

#### → **9 priorités en Auvergne-Rhône-Alpes pour lutter contre la pauvreté**

1. Prévenir le basculement vers la pauvreté, renforcer les dispositifs d' « aller vers », de repérage, d'accès aux droits et d'accompagnement des publics précaires
2. Soutenir l'insertion professionnelle des publics les plus précaires
3. Prévenir la pauvreté et la précarité des familles monoparentales
4. Garantir l'accès aux besoins fondamentaux (alimentation, santé, logement)
5. Favoriser l'inclusion numérique
6. Lutter contre la fracture sociale dans les territoires ruraux
7. Agir dès le plus jeune âge, renforcer les actions permettant la réussite éducative et soutenir les actions d'appui à la parentalité
8. Favoriser l'insertion des jeunes
9. Mobiliser les solidarités de proximité et développer la participation et le pouvoir d'agir des personnes

#### ✓ **La participation des bénéficiaires**

La stratégie pauvreté repose sur une ambition renouvelée concernant la participation des personnes concernées. Plusieurs actions ont été soutenues en 2020 pour développer cette participation, à titre d'exemples :



### Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

**Un module de formation à destination des intervenants sociaux sur la posture professionnelle « idéale » en partant du vécu des bénéficiaires**

STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ

**GT 13 ARA**  
Formation des  
travailleurs sociaux



En s'inspirant des techniques du design de service qui donnent la priorité au point de vue de l'utilisateur, le groupe de travail 13 « Formation des travailleurs sociaux » de la stratégie pauvreté accompagnée par le Lab @RCHIPEL de la Préfecture de région ARA, a souhaité intégrer le point de vue des personnes concernées par l'accompagnement social au travers d'un atelier de réflexion collective organisé le 12 mars 2020. Cette séance a ainsi réuni une quinzaine de personnes originaires de l'Isère, de l'Ain et du Rhône qui ont bénéficié d'un accompagnement social à un moment de leur parcours. Un objectif : concevoir des formations pour les travailleurs sociaux adaptées aux besoins des personnes concernées par l'accompagnement social.

Pour y parvenir, deux étapes essentielles : formuler les constats de départ, concevoir ensuite. La première phase de témoignages a permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes concernées par l'accompagnement social. Au cours de la seconde phase, les participants ont imaginé l'intervenant social idéal et les formations dont il pourrait bénéficier. L'ensemble des livrables produits alimenteront la réflexion autour d'un nouveau dispositif de formation à destination des intervenants sociaux.





## Exemples de projets soutenus concernant la participation des bénéficiaires

- **Métropole de Lyon** : construction d'une démarche de participation des usagers en s'appuyant sur le réseau des associations intervenant auprès des publics en grande précarité. Il s'agit de partir des parcours de vie et des difficultés vécues par les usagers pour repenser les modalités d'accompagnement de ce public, s'engager à sélectionner et adapter les projets en fonction des retours de la démarche de participation pour être au plus proche des besoins des publics précaires.
- **Ardèche** : participation d'un groupe de jeunes de l'ASE à l'élaboration des solutions qui pourraient leur être proposées et expérimentation sur le référent de parcours visant à associer l'utilisateur à la construction d'un nouveau dispositif d'accompagnement.
- **Rhône** : démarche d'association des usagers aux évolutions du premier accueil social inconditionnel.
- **Loire** : Un laboratoire d'innovation pour mieux prendre en compte la place du jeune dans le parcours ASE.
- **ATD Quart Monde** : formation à la participation des personnes en grande précarité auprès des institutions et organismes sociaux pour lutter contre la fracture et pour l'accès aux droits (éducation, prestations sociales, couverture santé, Emploi, etc).
- **Secours Catholique** : renforcement des compétences des personnes en précarité pour augmenter l'impact de leur participation sur les politiques publiques.
- **CRI Auvergne** : expérimentation de la pédagogie belge « regards croisés » de Lire et Ecrire Bruxelles, associant formateurs et (ex)apprenants

### ✓ Lancement d'un groupe de travail « Pauvreté en rural »

La pauvreté et la précarité constituent une réalité plus ou moins bien cernée. Cette réalité touche en Auvergne-Rhône-Alpes des personnes privées d'emplois comme en emplois (salariés ou indépendants, agriculteurs, artisans et petits commerçants, saisonniers...) dont l'activité et les revenus sont insuffisants, mais aussi des jeunes, des personnes seules (souvent des femmes), des personnes handicapées et des personnes âgées. Elle peut prendre plusieurs formes : absence d'emploi ou emploi précaire, difficultés financières, logement ancien, dégradé voire insalubre, précarité énergétique, problèmes de santé récurrents, de mobilité, d'alimentation, difficultés d'accès aux services, aux soins et aux spécialistes, aux nouvelles technologies, à la culture et aux loisirs, isolement et exclusion... C'est dans ce contexte que se met en place un nouveau groupe de travail sur la pauvreté en milieu rural en partenariat avec le réseau Cap rural et le laboratoire des études rurales. L'objectif est de partager et capitaliser les expériences et d'établir une feuille de route en lien avec les autres groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté. Une vaste enquête a été lancée en 2020 auprès des EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes pour mieux identifier les priorités et projets à porter.

### ✓ Mobilisation des entreprises

La crise a permis d'accélérer les alliances entre les acteurs publics et privés dans de nombreux domaines. Les initiatives dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont nombreuses. La stratégie pauvreté a notamment soutenu en 2020 la fondation Break Poverty pour mettre en œuvre la « dotation d'action territoriale » qui vise à mobiliser des collectivités et des entreprises à l'échelle locale à travers du mécénat social à fort impact dans le champ de la lutte contre la pauvreté chez les jeunes de milieu défavorisé. Ce dispositif déjà en place à Romans-sur-Isère est en cours d'essaimage dans la région.



## Focus sur un projet soutenu par la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté

### Mobiliser les entreprises pour les femmes dans leurs démarches de (ré)insertion professionnelle suite à un cancer

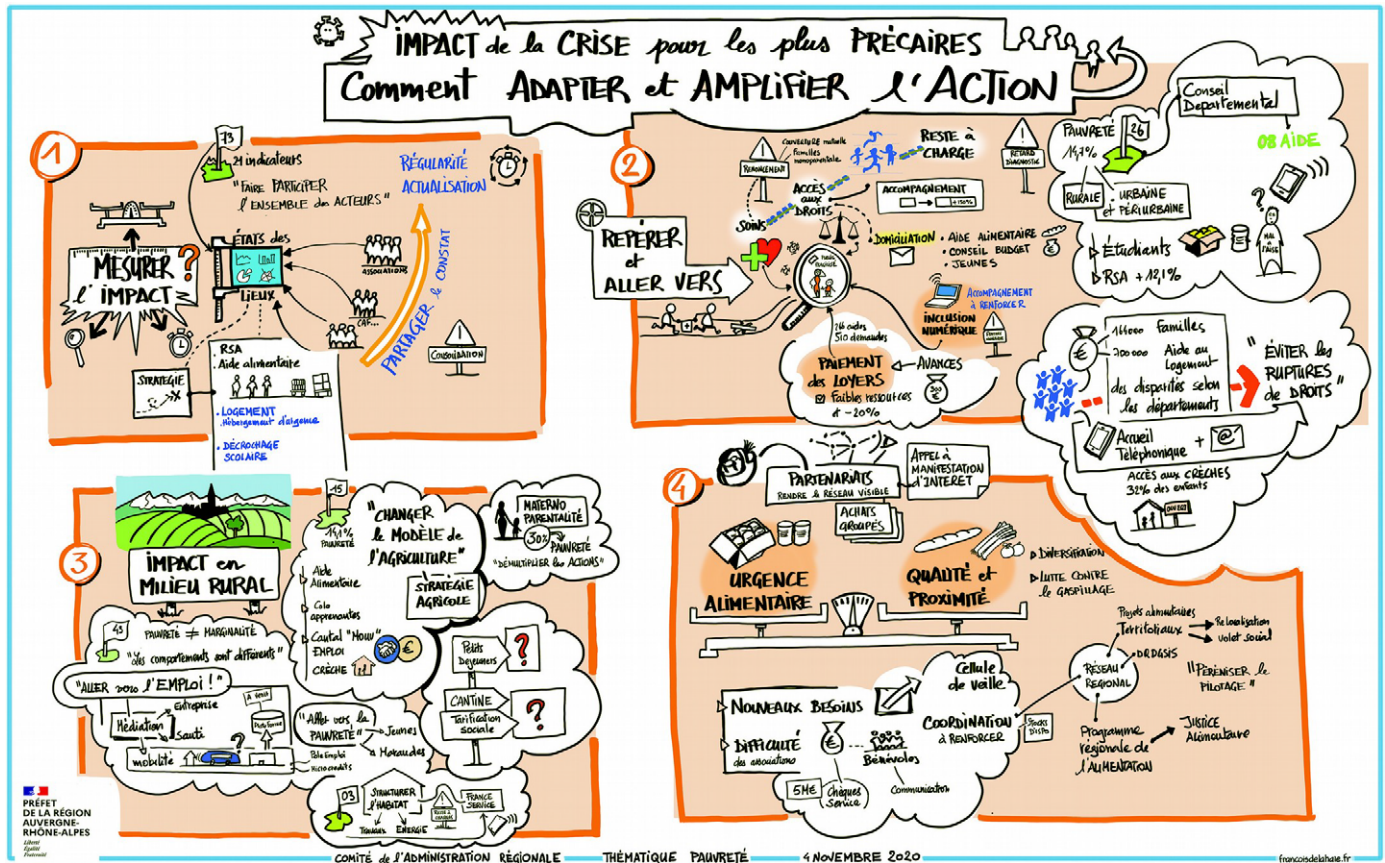


Le projet a deux entrées pour impliquer aussi bien en amont les entreprises dans leur mission de « responsabilité sociétale des entreprises » vis à vis de leurs collaborateurs.trice.s, qu'en aval, les femmes dans leurs démarches de (ré)insertion professionnelle suite à un cancer. Le projet vise ainsi 2 objectifs :

- Accompagner vers l'emploi des femmes en situation de précarité qui ont été touchées par un cancer
- Sensibiliser et accompagner les entreprises volontaires à prendre en compte le sujet du cancer et notamment des femmes et leur éviter la dégringolade vers la précarité ( perte d'emploi, problèmes d'endettement, assurances, accès aux soins...)

## Un comité d'administration régional (CAR) consacré à la stratégie pauvreté

Le CAR est la plus haute instance de pilotage de l'Etat en région. Elle réunit, sous la présidence du préfet de région, tous les préfets de département ainsi que les directeurs régionaux des services de l'Etat ainsi que l'ARS, le rectorat, Pôle emploi, l'Insee... **Le CAR du 4 novembre**, tenu en présence de la déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté, a été dédié à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté avec **2 objectifs** : **renforcer l'action de l'Etat dans la mise en œuvre de cette stratégie lancée en 2018** et **identifier les priorités d'actions pour adapter l'action à la crise économique et sociale à venir.**



## Avec la crise, une dotation de 6M€ pour soutenir le secteur associatif d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance

Les associations de lutte contre la pauvreté sont en première ligne pendant cette crise pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. Accès aux biens de première nécessité, alimentation et hygiène notamment, accompagnement scolaire, ouverture de droits, lutte contre l'isolement et actions d'aller vers, alphabétisation, soutien à la parentalité, aide aux vacances, les besoins sont très étendus. Le secteur associatif a aussi pu subir des baisses de générosité dues aux difficultés économiques ou de collecte. Un soutien exceptionnel de 6M€ dans la région permettra aux associations de lutte contre la pauvreté de déployer des actions spécifiques pour répondre au plus près des besoins des personnes précaires et les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.



# ÉVÉNEMENTS 2020 DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**13 janvier :** **Conférence régionale** en présence de la Secrétaire d'État Christelle Dubos et 300 acteurs de la lutte contre la pauvreté

**31 janvier :** 2 collectivités lauréates sur les 14 nationaux sélectionnés pour expérimenter le **Service Public de l'Insertion** (Métropole de Lyon et Haute-Savoie)

**03 février :** 2 départements s'engagent dans la première contractualisation sur la **protection de l'enfance** (Allier et Puy-de-Dôme)

**16 mars :** Renforcement des accueils de jour de la région par la stratégie pauvreté (440k€)

**9 avril :** Installation d'une **instance de coordination avec les acteurs de l'aide alimentaire**, la DRAAF et la DRDJSCS

**25 avril :** Mise en place d'une distribution exceptionnelle de chèques service sur le Rhône et le Puy-de-Dôme en complément des autres aides d'urgence pour les sans-abris et pour les associations

**06 mai :** Installation d'un **groupe de travail régional sur la pauvreté et la précarité en milieu rural**

**30 mai :** Lancement d'un appel à projets pour mettre en oeuvre les priorités régionales de la stratégie pauvreté

**24 juin :** **9 priorités régionales et 100 propositions** remontées par les membres du CAR et l'équipe projet régionale pour le volet social du plan de relance

**07 juillet :** Séminaire avec les directeurs territoriaux de Pôle emploi sur la mise en oeuvre de la stratégie pauvreté

**16 juillet :** Rencontre présidée par le Préfet avec les acteurs de la solidarité : bilan et perspectives dans le cadre de la crise

**20 juillet :** Installation par le Préfet, le Recteur et le Conseil Régional du **comité de pilotage régional consacré à la mise en oeuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans**

**29 septembre :** Annonce des **100 projets financés pour prévenir et lutter contre la pauvreté en ARA** par la ministre de l'insertion B. Klinkert et la déléguée interministérielle M. Jeantet en déplacement à Lyon sur la stratégie de lutte contre la pauvreté

**07 octobre :** Lancement d'un appel à projets pour soutenir la **formation des professionnels de la petite enfance** (360 000€ attribués à 18 projets régionaux début novembre 2020)

**16 octobre :** 21 nouveaux Points Conseil Budget labellisés dans la région s'ajoutant aux 19 PCB mis en place en 2019

**19 octobre :** Mise en place d'un groupe de travail sur la précarité étudiante animé par l'Université de Lyon 2

**04 novembre :** **Comité d'administration régional dédié à la stratégie de lutte contre la pauvreté** en présence de la déléguée interministérielle

**19 novembre :** Atelier entre Conseils départementaux et les directeurs territoriaux de Pôle emploi sur l'**accompagnement global**

**20 novembre :** **Séminaire stratégie pauvreté avec les 12 CAF de la région**

**24 novembre :** **Conférence régionale sur l'obligation de formation des 16-18 ans** avec 300 acteurs de l'insertion des jeunes présents

**25 novembre :** Lancement de l'**appel à projets régional France relance** pour soutenir les associations de lutte contre la pauvreté

**25 novembre :** 4 projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective (Villeurbanne, Lyon, Grenoble, Bourg-en-Bresse)

**15 décembre :** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner de **nouveaux territoires pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**

**18 décembre :** Premier **comité de pilotage régional de déploiement de Tapaj**

**Et bien sûr :** nombreux événements et comités de pilotage départementaux de la stratégie pauvreté !



Comité de pilotage dans l'Ain



Comité de pilotage dans le Puy-de-Dôme



Rencontre des partenaires en Savoie



Conférence partenariale de la métropole de Lyon



Signature de la convention en Haute-Loire

## PERSPECTIVES 2021

### DE NOUVELLES MESURES ANNONCÉES EN 2020 POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

---

De nouvelles mesures contre la pauvreté ont été annoncées le 24 octobre 2020 par le Premier Ministre.

**3 grandes priorités** ont été évoquées dans le but de prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté :

- **Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes** et en leur apportant un accompagnement au quotidien.
- **Favoriser la sortie de la pauvreté** en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi.
- **Assurer des conditions de logement et d'hébergement** adaptées et prévenir les impayés de loyers.

**19 mesures** ont ainsi été annoncées suivant ces trois grands axes.

#### ✓ Soutenir les revenus des plus précaires et modestes

- **Mesure 1** : aide exceptionnelle de 150€ pour les personnes au RSA et à l'ASS. Plus 100€ par enfant pour les familles au RSA, à l'ASS et aux APL.
- **Mesure 2** : aide exceptionnelle de 150€ pour les APL à destination des jeunes non étudiants et pour les étudiants boursiers. Versement automatique d'ici la fin novembre/début décembre.
- **Mesure 3** : envoi de masques lavables gratuits aux personnes précaires (bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale Etat) à la mi-novembre. Nouvel envoi de masques jetables pour les personnes sans-abri aux préfectures pour qu'elles en assurent la distribution.
- **Mesure 4** : création de 100 nouveaux Points Conseil Budget.
- **Mesure 5** : accroissement de l'offre de domiciliation avec un objectif de passer de 400 à 700 structures d'ici 2023.
- **Mesure 6** : développement de datamining (extraction de données) pour cibler et contacter des allocataires potentiellement éligibles à certains droits, renseignement automatique des formulaires avec les informations déjà transmises.
- **Mesure 7** : mise en place d'un groupe de travail sur la simplification administrative pour les associations.

#### ✓ Favoriser la sortie de la pauvreté en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi

- **Mesure 8** : 30 000 nouvelles aides au poste dans le secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité)
- **Mesure 9** : pas de sortie sèche de l'IAE (prolongation de 12 mois de la possibilité de rester en IAE).
- **Mesure 10** : doublement du nombre de Parcours Emplois Compétences sur les QPV et zones de revitalisation rurale avec orientation sur les secteurs en tension, comme l'aide alimentaire. L'État financera à 80% contre 45% aujourd'hui.
- **Mesure 11** : aide à la mobilité via la création de nouvelles plateformes mobilité et le développement du micro-crédit pour l'acquisition d'un véhicule pour accompagner 100 000 demandeurs d'emploi.
- **Mesure 12** : lancement du service public de l'insertion et de l'emploi dans 30 départements

✓ **Renforcer l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'accès à l'hébergement d'urgence**

- **Mesure 13** : lancement anticipé de la campagne hivernale au 18 octobre.
- **Mesure 14** : ouverture de 1500 places pour héberger les femmes sans-abri sortant de maternité avec leur nourrisson. Un accompagnement sanitaire et médico-social adapté sera aussi proposé avec une expérimentation d'ici la fin 2020 et un déploiement en 2021.
- **Mesure 15** : financement de projets innovants d'hébergement et d'accompagnement social de personnes en situation de grande marginalité.
- **Mesure 16** : accompagnement social et à l'alimentation pour les personnes hébergées dans les hôtels (création de tiers lieux alimentaires : restaurants solidaires, cuisines mobiles).
- **Mesure 17** : doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer (PLAI adapté) financés en 2021.
- **Mesure 18** : création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion.
- **Mesure 19** : prolongation de l'aide aux impayés de loyer et au paiement des dépenses de logement mise en place par Action Logement en juin 2020 avec un assouplissement des critères d'octroi de l'aide pour les plus fragiles. Ces mesures seront mises en œuvre par le Service Public de la Rue au Logement qui sera créé au 1er janvier 2021 dans le cadre de l'acte II du Logement d'abord.

**Contact presse :**

[pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

04 72 61 66 90



[@prefetrhone](https://twitter.com/prefetrhone)



[Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes](https://www.facebook.com/Pr%C3%A9fecture-Auvergne-Rh%C3%B4ne-Alpes)



[prefet\\_69](https://www.instagram.com/prefet_69)